

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 09 juin 2016 à 20h30**

Les délibérations, leurs annexes et les comptes rendus de séances sont consultables en mairie.

L'an deux mille seize, le 09 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

**Étaient présents :** Norbert NAUDIN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Cédric MORHEDEC, Franck GUEGAN, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN. **Absents avec pouvoir :** Pierre GUEGAN donne pouvoir à Norbert NAUDIN, Huguette HUEL donne pouvoir à Franck GUEGAN, Isabelle VILLATTE donne pouvoir à Régine KERVIEL. **Absent excusé :** Baptiste MATEL, Philippe BERNERY. **Secrétaire :** Régine KERVIEL.

**Délibérations**

1. Convention de servitude : écoulement des eaux pluviales haut du bourg
2. Convention SDEM - Diagnostic éclairage public
3. Convention SNSM ; Surveillance 2016 plage de Donnant
4. Décisions Modificatives
5. Renouvellement des membres du Conseil Portuaire : → Désignation des représentants du CONSEIL MUNICIPAL → Désignation des représentants du Concessionnaire
6. Exonération du premier loyer (mois mars) Maud GUILLEMIN - Locaux professionnels
7. Tarifs cantine 2016/2017
8. Subvention aux associations : rectification
9. Convention entretien EURL Les Jardins des Fleurs
10. Communication sur les marchés publics
11. Divers

**1 - CONVENTION DE SERVITUDE : ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES HAUT DU BOURG (Délibération n° 2016-035)**

Après en avoir expliqué l'objet en lien avec la construction du programme du haut du bourg, monsieur le maire donne lecture de la convention rédigée entre la commune et monsieur et madame GALLEN Michel propriétaire de la parcelle AC 307 et AC 319. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la convention de servitude jointe et autorise Monsieur le Maire à la signer. Un enregistrement sera effectué au service de publicité foncière.

**2 - SDEM - DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC (Délibération n° 2016-036)**

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) en date du 7 mars 2008, notamment l'article 2.3.2 relatif à la réalisation de toutes études techniques.

Vu la délibération n° 2009 - 044 du 3.12.2009 du comité syndical du SDEM, validant le plan de financement des diagnostics éclairage public.

Monsieur le maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Monsieur le maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes .

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Monsieur le maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après en avoir délibéré et voté (1 contre, 1 abstention, 10 pour) à la majorité, le conseil municipal décide :

- o de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu
- o de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM et l'ADEME/Région Bretagne au minimum à 40% et au maximum à 80%.

**3 - CONVENTION SNSM - SURVEILLANCE 2016 PLAGE DE DONNANT (Délibération n° 2016-037)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la suppression de la compétence surveillance des plages des statuts de la Communauté de Communes de Belle-Ile, la surveillance revenant aux communes, il est nécessaire de passer la convention annexée, dont lecture est donnée, avec la « Société Nationale de sauvetage en mer » afin de pourvoir les postes de surveillance de baignade pour la saison 2016 pour la baignade aménagée de Donnant. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes de la convention jointe et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**4 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE, DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL, DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE (Délibération n° 2016-039)**

Le mandat des membres du Conseil Portuaire de port départemental de SAUZON étant arrivé à expiration le 3 février 2016, le Conseil Général sollicite le maire pour connaître les désignations prévues aux dispositions de l'article R5134-14 du code des transports auxquelles la municipalité doit procéder :

**I - Représentants concessionnaire**

Titulaires	Suppléants
GUEGAN Pierre Petit Anvorte -56360-SAUZON	MAHÉO Thierry Chemin de Loh Vihan -56360-SAUZON
GALLEN Marie-Pierre Logonet -56360-SAUZON	LAMBOTIN Léopold Les Poulains -56360-SAUZON

II - Les représentants du Conseil Municipal sont reconduits.

Titulaire	Suppléant
Norbert NAUDIN Rue du Canon-56360-SAUZON	BERNERY Philippe Borhuédet-56360-SAUZON

III - Les représentants du personnel sont reconduits

Titulaire	Suppléant
GUEGAN Yann LANCRENO-56360-SAUZON	BANET Erwan Quai Gambetta -56360-LE PALAIS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et voter reconduit les membres désigné représentant du concessionnaire, et représentant du Conseil Municipal.

Par ailleurs, il désigne Yann GUEGAN, Titulaire et Erwan BANET suppléant, représentants du personnel.

**5 - EXONÉRATION DU PREMIER LOYER (MOIS MARS) MAUD GUILLEMIN - LOCAUX PROFESSIONNELS (Délibération n°2016-040)**

Monsieur Le Maire, après avoir exposé les difficultés, propose l'exonération du premier loyer - mois de mars - pour le local n°2 attribué à Madame GUILLEMIN Maud EURL NATHANAEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'exonération du loyer du mois de mars.

**6 - TARIFS CANTINE 2016/2017 (Délibération n°2016-041)**

Monsieur le maire propose :

- L'augmentation de 3% pratiquée pour tous les tarifs, ce qui porte le prix du repas de 2,55€ à 2,63€
- le maintien du tarif spécifique pour l'accueil des enfants présentant des intolérances alimentaires dont les parents apportent un repas spécifique : 0,50€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau tarif.

**7 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : RECTIFICATION (Délibération n°2016-042)**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur LOYER ayant pour délégation : la jeunesse, la vie associative, les affaires sociales, les affaires scolaires. Il expose l'erreur signalée par une des associations qui avait signalé l'annulation d'une demande de 660€ et propose la nouvelle répartition à savoir : ⇒ Collège Michel Lotte 100€, ⇒ Collège Sainte Croix 550€.

Le conseil municipal après avoir délibéré, et voté (1 abstention, 12 pour) à la majorité, approuve la nouvelle répartition des montants cette délibération remplace celle du 25 avril 2016 la n° 2.

**8 - CONVENTION ENTRETIEN EURL LES JARDINS DES FLEURS (Délibération n°2016-043)**

Monsieur le Maire expose que la convention conclue en 2014 avait nécessité une augmentation tarifaire du fait d'un travail supplémentaire. Les travaux étant fait simultanément et prenant moins de temps, l'entreprise propose un nouveau contrat avec un tarif à la baisse :

- Période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017, renouvelable par tacite reconduction (maximum 5 ans, soit 31 mai 2021)
- Montant : 1 556,53 € H.T soit 1 867,85 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité le nouveau contrat avec « EURL LES JARDINS DES FLEURS JDF » Création de jardins - Everblue piscines Kerlan 56 360 BANGOR et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**9 - COMMUNICATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS (Délibération n°2016-044)**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant	
				HT	TTC
Principal	27/04/16	SARL LE BOUT DU MONDE	Fournitures administratives	770,04	924,05
Port	27/04/16	FORMADERM	Batterie Défibrillateur	772,01	935,41
Port	27/04/16	FORMADERM	Boitier rangement défibrillateur	149,00	178,80
Principal	28/04/16	SERVIBAT	Réhabilitation parking Donnant	1680,00	2016,00
Principal	03/05/16	BREIZ SOLUTION	Location mensuelle standard	98,00	117,60
Principal	03/05/16	BREIZ SOLUTION	Maintenance mensuelle standard	44,00	52,80
Principal	03/05/16	BREIZ SOLUTION	Abonnement téléphonique annuel Coriolis télécom	5839,32	7007,18
Port	03/05/16	BREIZ SOLUTION	Abonnement téléphonique annuel Coriolis télécom	318,60	382,32
Camping	03/05/16	BREIZ SOLUTION	Abonnement téléphonique annuel Coriolis télécom	443,04	531,65
Principal	09/05/16	ACODIS	Aménagement aire de jeux	2635,53	3162,64
Principal	11/05/16	Le Télégramme	Réabonnement pour 1 an	246,35	295,62
Camping	13/05/16	CIRRA	TPE fixe avec Pin Pad branché sur live Box	19,00/mois	
Port	17/05/16	Austral-Horizon	Javel	478,00	573,60
Principal	17/05/16	CROZON Laurent	Réfrigérateur Centre d'accueil	485,00	582,00
Principal	18/05/16	COLAS	Enrobé stockable en big bag	390,00	468,00
Principal	23/05/16	EURE FILM	Film de protection livres + Etui adhésifs	409,58	491,50
Principal	23/05/16	HELIOS Atlantique	Marquage routier	1924,84	2309,81
Principal	02/06/16	MOUTY Pierre	Plan SAUZON + carte Belle-Ile	341,67	410,00
Principal	26/05/16	BERTHO-LAMOUR	Karcher problème de pression	198,21	237,85
Port	02/06/16	Chantier la Saline	VHF	247,72	297,26

La séance est levée à 21h47